

Solidarités Ecologie

CANTON DE LA
CHAPELLE SUR ERDRE

r

www.solidarites-ecologie.org

N° 26 – Novembre 2009

Journal d'information citoyenne

L'auto-stop participatif a démarré sur le canton



Sur le canton (Sucé-sur-Erdre, Grandchamp-des-Fontaines, Treillières, La Chapelle-sur-Erdre) et les communes environnantes, l'auto-stop participatif a été lancé le 11 septembre dernier lors d'une soirée festive à La Chapelle-sur-Erdre, à l'initiative de Solidarités Ecologie.

Ce mode de transport se situe **entre l'auto-stop et le covoiturage** : souplesse et simplicité de l'auto-stop, associées à une participation aux frais, comme dans le covoiturage (0,50 € par tranche de 10 km). L'auto-stoppeur participatif se signale par la plaquette de l'opération (avec le pouce tendu sur fond orange), le conducteur peut se signaler par un autocollant placé à l'arrière de son rétroviseur droit (en vente 1 € à la maison de la presse d'Intermarché La Chapelle).

Il n'y a pas de panneaux spécifiques indiquant un arrêt ou un stationnement "auto-stop participatif". L'auto-stoppeur doit se poster dans un endroit sûr où il y a une bonne visibilité, la possibilité de stationner et de redémarrer facilement.

C'est une solution locale, simple et conviviale, à la portée de chacun. Solution à la circulation importante sur nos communes, au gaspillage d'énergie et à la production de CO2 (plus de 3.000 voitures sortent du canton le matin par Le Limeur et Ragon, dans 90 % d'entre elles le chauffeur est seul). Solution également pour sortir du climat sécuritaire ambiant en s'ouvrant aux autres et en dépassant nos peurs. Les repères (plaquette et autocollant) permettent de se sentir plus en confiance qu'avec l'auto-stop ordinaire.

C'est par la pratique régulière sur le canton que l'auto-stop participatif pourra se développer dans d'autres communes, alors lancez-vous et parlez-en autour de vous ! ■

Toutes les informations concernant l'auto-stop participatif se trouvent sur les plaquettes (disponibles dans les mairies et chez certains commerçants) et sur le blog :

<http://autostopparticatif44.6mablog.com>.

Nous sommes ouverts à toute suggestion pour en améliorer sa pratique.

Contact : autostopparticatif44@hotmail.fr ; Groupe et Page Facebook « Auto-stop Participatif 44 »

Tel : 06 76 70 16 15

Réunion publique

**Aéroport de Notre Dame des Landes :
un projet en débat**

**mardi 8 décembre,
salle Barbara à La Chapelle
organisée par Solidarités Ecologie,
l'ACCV et l'ACIPA**

Fabrice Roussel, maire de la Chapelle et vice-président de Nantes Métropole, Patrick Marschal, président du Conseil général et Michel Ménard député ont été invités

L'accès à l'Erdre dégagé petit à petit



Plus de 70 personnes ont participé à la promenade au bord de l'Erdre de début octobre. La mobilisation reste forte pour que soit appliquée la Loi sur l'eau de décembre 2006

autorisant le passage des piétons en bordure des rivières domaniales. Les municipalités de La Chapelle, Sucé et Carquefou agissent en ce sens, aidées par le **Collectif Erdre pour tous** et les mobilisations citoyennes, indispensables.

Le maire de La Chapelle, Fabrice Roussel, est déterminé à poursuivre les contrevenants éventuels. La commune de Carquefou ouvre un musée de l'Erdre en novembre, une partie de l'exposition est consacrée à l'histoire des luttes pour l'accès aux rives. ■

Promenades mensuelles, le premier dimanche de chaque mois. Départ à 9h30 de la Grimaudière à La Chapelle.

De plus en plus de doutes sur le projet de nouvel aéroport

Plus le temps passe et plus les doutes augmentent sur l'utilité de construire un nouvel aéroport pour Nantes (et le « grand Ouest »). L'engagement de Solidarités Ecologie se poursuit : présentation du diaporama, débats publics, vigie des citoyens vigilants... Le sujet s'imposera dans l'élection régionale de mars prochain.



L'été 2009 a été l'occasion de faire connaître ce projet absurde bien au-delà du département et de la région. Grâce à l'organisation du Camp Action Climat (le premier en France) conjointement à la Semaine de Résistance, des journalistes nationaux se sont déplacés (Le Monde, Libération...), d'autres ont emboîté le pas (La Croix, Les Echos, Marianne, Le Nouvel Observateur...). Par la suite, ceux d'entre nous qui ont circulé en France ont reçu partout des soutiens. L'info est passée !

Avec la semaine de résistance, ses nombreux débats et les présentations du diaporama « *Notre Dame des Landes un projet dépassé* » de Solidarités Ecologie et l'Acipa, ce sont plusieurs milliers de personnes qui ont entendu nos arguments sur l'inutilité et le coût de ce projet pharaonique. Les demandes d'intervention dans les communes du département (et parfois au-delà) se multiplient depuis cet été. Souvent les élus sont invités à ces réunions et pratiquement à chaque fois, ils décou-

vrent avec étonnement la réalité de ce projet à propos duquel ils n'avaient jusqu'alors entendu que les arguments prêts à digérer sans réfléchir de ceux qui veulent nous imposer cet aéroport.

Depuis un an, les citoyens vigilants demandent aux Conseillers généraux de reconsidérer leur position par rapport à ce projet. Et depuis un an, les Nantais soutiennent très majoritairement cette action. Depuis juin 2009, un collectif d'élus qui doutent de l'intérêt du projet de nouvel aéroport s'est créé, il rassemble des élus de tous horizons. Mi octobre, il avait rassemblé 470 élus.

Devant cette forme tranquille de basculement de l'opinion en cours, la réaction du principal porteur du projet, Jean-Marc Ayrault, ne s'est pas fait attendre : cet été, Nantes Métropole a adressé à un certain nombre d'élus un argumentaire « *pour le transfert de l'aéroport à Notre Dame des Landes* » (15 pages sans en-tête, non signées et non datées visiblement rédigées dans la précipitation). En dépit d'une forme pédagogique, le fond frise souvent la caricature. Ce document en forme de « SOS projet en péril » trahit l'absence de pertinence du projet. Un projet qui n'a jamais été défendable écologiquement et qui, aujourd'hui, n'est plus défendable économiquement.

Avec l'Acipa, Solidarités Ecologie a rédigé une réponse (13 pages) à cet argumentaire. Elle a été adressée à tous les élus de Nantes métropole. Vous pouvez la trouver sur notre site internet (www.solidarites-ecologie.org)

Sur le terrain, la mobilisation a continué pour s'opposer pacifiquement à la reprise des sondages pour prélever des échantillons de terre.

Le sujet sera l'un des enjeux majeurs pour les élections régionales de mars prochain. Quel mode de développement voulons-nous pour notre région, pour l'Ouest ? D'ici là, vous êtes invités à la **réunion publique du 8 décembre à La Chapelle sur Erdre** (voir encadré page 1).

Le combat du pot de fer contre le pot de terre continue... Mais comme le dit Michel, ancien agriculteur : « *Avec le temps, la terre détruit le fer, elle le ronge* ». ■

A La Chapelle, une occasion à saisir pour des logements accessibles à tous

Des logements devraient être construits à La Chapelle sur Erdre sur le terrain libéré par l'ancienne gendarmerie. Une opportunité à saisir pour le Sivom : fixer des conditions de vente de façon à ce que les ménages aux revenus moyens puissent s'installer, aux côtés de ceux à revenus élevés ou faibles.

La gendarmerie de La Chapelle sur Erdre vient de déménager de la rue Charles de Gaulle aux Perrières. Le nouveau site permet d'héberger toutes les familles de gendarmes ce qui n'était plus le cas auparavant.

Ce déménagement va libérer un terrain bien desservi par les transports en commun, proche d'une école et d'un collège, et peu éloigné des commerces et des services. Il est la propriété du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple qui regroupe les quatre communes du canton : La Chapelle sur Erdre, Sucé sur Erdre, Treillères et Grandchamp des Fontaines.

Un projet immobilier est envisagé avec un pourcentage de logements sociaux comme dans la beaucoup d'opérations immobilières sur la commune. Depuis plusieurs années, les habitants qui arrivent sur la commune sont soit des personnes qui ont droit à un logement social soit des personnes qui ont des revenus confortables étant donné le niveau des prix de l'immobilier. Conséquence : les personnes qui ont des revenus intermédiaires entre ces deux catégories n'ont plus la possibilité de venir s'installer à La Chapelle.

Le terrain de l'ancienne gendarmerie est une belle opportunité pour corriger ce déséquilibre. En effet, le SIVOM peut vendre le terrain sous certaines conditions pour rendre les appartements accessibles à des personnes à revenu moyen. Comme trois des quatre communes du canton ont une majorité de gauche, la volonté politique de faire cet effort financier ne devrait pas poser de problème. ■

Feuilles mortes : souffler n'est pas jouer !

C'est la saison des feuilles mortes et la nature se pare de chaudes couleurs qui donnent tout son intérêt à cette saison. Mais l'automne c'est aussi le moment où sortent les souffleurs et autres aspirateurs à feuilles. La principale qualité de ces appareils n'est sûrement pas leur silence mais comme ils ne sont vraiment pas chers ... D'où viennent-ils donc à ces prix là ? !!! ... On les voit apparaître (ou plutôt on les entend) dans presque tous les jardins.

Il est vrai qu'il est souhaitable d'éliminer les feuilles mortes et autres débris végétaux des allées et terrasses, sinon leur décomposition enrichit en humus les moindres recoins qui deviennent favorables au développement de la végétation là où on ne la souhaite pas. Les souffleurs et autres aspirateurs sont majoritairement produits en Chine : délocalisations, fret, production de CO2... Il existe pourtant un autre outil tout aussi efficace, moins cher, beaucoup plus durable et surtout pas bruyant : **le balai à gazon !**

Sur les pelouses, la tondeuse se charge sans problème de les ramasser et de les mélanger avec les dernières tontes (elle peut également le faire sur toutes les surfaces planes non engazonnées). Si vous utilisez une tondeuse qui broie l'herbe au lieu de la ramasser, elles peuvent rester sur place pour nourrir votre gazon.

Quant à l'utilisation des feuilles mortes ; elles sont parfaites pour protéger le pied des arbustes ou des vivaces pendant l'hiver. Leur lente décomposition enrichit le sol en humus et nourrit les vers de terre et les insectes qui travaillent la terre pour vous. Vos massifs vous diront merci.

Les feuilles mortes sont parfaites également pour apporter du carbone dans votre compost et équilibrer les excès d'azote de vos tontes de gazon du printemps prochain. Conservez les au sec sous une bâche ou une tôle et vous aurez peut être la surprise de découvrir un hérisson qui a trouvé le logement à sa convenance pour passer l'hiver. Le moment venu vous les mélangerez avec l'herbe verte et vos déchets de légumes. ■

Pour un urbanisme au service des habitants et de l'environnement

Beaucoup de constructions sur nos communes, maisons individuelles et petits immeubles collectifs. L'occasion pour nous de réfléchir à cet art d'organiser la ville qu'est l'urbanisme, en fonction de critères humains et écologiques, au-delà des seules considérations marchandes. Un groupe de travail se crée à Solidarités Ecologie.

Sur nos communes aujourd'hui, les promoteurs se mettent en quatre pour trouver des terrains libérés par la révision des PLU (Plan Local d'Urbanisme). La division des parcelles des lotissements des années 70-80 offre de multiples possibilités nouvelles.

Avantages et inconvénients de la densification

La densification de l'habitat dans les communes péri-urbaines a des avantages ; elle permet d'éviter de consommer de l'espace agricole, elle évite l'éloignement et renforce l'usage des transports en commun ; elle apporte une population nouvelle pour utiliser les équipements collectifs existants (écoles, équipements sportifs, ...).

Elle a aussi de gros défauts. Les premiers lotissements de nos communes péri-urbaines ne sont pas des modèles d'organisation de l'espace urbain. La disposition des rues n'avait pour objet que d'optimiser la surface constructible, généralement sans espaces collectifs. Tout est pensé pour l'utilisation de la voiture ; pas de place donc aux vélos et piétons. Tout se passe à l'intérieur de la parcelle que chacun a pu aménager à sa guise, sans autre contrainte que les règles du POS (Plan d'Occupation des Sols).

La division des parcelles laisse peu de place à la végétation, les arbres existant sont supprimés. La proximité des voisins incite à se clore de manière hermétique. Le paysage urbain se bétonne de plus en plus.

Sur 700, 1000 ou 1500 m², l'espace de vie est à l'intérieur de la parcelle ; ce n'est plus tout à fait le cas sur 300 m², a fortiori lorsque l'on remplace un pavillon par un immeuble collectif.

Dans un centre ville ou dans une ZAC les espaces verts, les espaces de jeux pour les enfants, sont collectifs. Comment peut-on créer de tels espaces pour accompagner la mutation des lo-

tissements anciens et qui les paie ? Comment conserver une trame végétale, des circulations douces, des services de proximité lors de telles mutations ?

Besoin de réfléchir globalement

Ne laissons pas les intérêts financiers piloter l'évolution urbaine. Ces problèmes méritent une réflexion globale pour formuler des propositions pour la ville de demain. Solidarités Ecologie met en place un groupe de réflexion sur ce sujet et invite ses adhérents à apporter leur contribution.

Les 30 dernières années ont vu des améliorations très importantes de l'organisation urbaine. Les communes ont créé des ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) qui leur permettent de maîtriser assez largement les aménagements, aidées pour cela par des architectes urbanistes, des paysagistes.

La ZAC des Perrières à la Chapelle sur Erdre constitue un assez bon exemple de ce que l'on peut faire, même si le projet était plus simple que ceux d'aujourd'hui : il se créait dans une zone non urbanisée au préalable. Quelques aspects marquants :

- Prise en compte des boisements existants et gestion de l'eau pour continuer à les alimenter. Restitution d'une zone naturelle après travaux : le vallon des saules.
- Création d'une trame de circulations douces, hors voirie et végétalisée, qui structure l'aménagement.
- Mixité de l'habitat avec pour chacune des 7 tranches d'aménagement des logements locatifs sociaux, des logements locatifs privés, des logements en accession à la propriété ; mais aussi une mixité des types de constructions, immeubles collectifs, logements intermédiaires, maisons groupées.
- Volonté de maîtrise de l'énergie avec des exigences supérieures aux normes et un cahier des charges HQE (Haute Qualité Environnementale) imposé aux constructeurs.

Même s'il reste des progrès à faire, cette ZAC est un pas en avant vers un nouveau type d'habitat prenant en compte les besoins des habitants et le respect de l'environnement, tout en laissant une place à la nature en zone urbaine. ■

Manger bio et local

Améliorer la qualité de notre alimentation, favoriser l'installation des producteurs bio et des circuits courts : plusieurs « Consom'acteurs » y travaillent concrètement sur le canton, à l'initiative de Solidarités Ecologie.

Depuis quelques mois un collectif (dont le nom reste à définir) s'est formé pour réfléchir et avancer des actions sur l'alimentation saine sur le canton de la Chapelle. Il regroupe différentes associations locales, des parents d'élèves, des producteurs, des consommateurs, professionnels et élus...

A la suite de la projection du film " **Nos enfants nous accusent** " et du débat public du 30 mars dernier, trois groupes de travail se réunissent régulièrement. Le point sur leurs travaux est le suivant :

● **groupe " Installation de producteurs "**: un inventaire des terres potentiellement disponibles sur le canton va être mis en place ainsi qu'un suivi des exploitations qui se libèrent.

● **groupe " Restauration collective "**: un état des lieux dans les cantines du canton a été réalisé et un charte est en cours de rédaction pour fixer les objectifs à atteindre et les moyens.

● **groupe " Amap et circuits courts "**: après avoir envisagé un marché de producteurs, le groupe propose d'organiser une journée de débats, film, animations et présentation de produits locaux en juin ou octobre prochain.

Installation de nouveaux producteurs bio sur le canton

L'installation de trois nouveaux producteurs bio (volailles, oeufs, légumes) est en cours sur la ferme du Limeur, d'autres envisagent de se convertir. Des terres du canton pourraient fa-

cilement être utilisées pour ce type de cultures, et la dynamique citoyenne et politique doit se renforcer dans ce sens.

La demande en produits bio est en pleine expansion

En un an le nombre d'Amap sur le département a doublé, passant de 27 à 53. De nombreuses écoles introduisent les produits bio dans leurs menus, suite aux recommandations du Grenelle de l'Environnement qui préconise 20% de produits bio en 2012 dans la restauration collective.

Le problème crucial est le manque de producteurs, en particulier en maraîchage. A l'heure de la crise dans le monde agricole, ce mode de production respectueux de l'environnement, basé sur les rapports de proximité et le lien direct entre producteurs et « consom'acteurs », peut-être une sérieuse opportunité pour les agriculteurs. D'autant que la France est très en retard : à peine plus de 2% des surfaces cultivées sont en bio alors que certains pays européens atteignent et dépassent les 10% (Italie, Autriche, Suisse, Espagne...). D'autre part, ce retard favorise les importations ce qui n'est guère éco-compatible.

Certains producteurs du département commencent à se regrouper au sein de Manger Bio 44 pour offrir un catalogue de produits et conditionnements adaptés aux volumes demandés par la restauration collective. ■

Si vous souhaitez rejoindre l'un des groupes de travail du collectif ou avoir des informations complémentaires, contacter Dominique Ménard – Mel: dom.menard@free.fr – Tel: 06 75 36 44 88

Grippe A H1N1 : une campagne de vaccination qui pose tant de questions !

Comme la très grande majorité des Français, nous nous interrogeons sur la justification, l'utilité et les risques de la campagne de vaccination lancée cet hiver.

● Pourquoi une vaccination massive pour une maladie somme toute bénigne ? Maintenant que l'hiver est terminé dans l'hémisphère Sud, les données chiffrées en témoignent formellement.

● Pourquoi les contrats passés avec les laboratoires sont-ils classés secret défense ? Pourquoi une copie de ces contrats est-elle refusée au journal Le Point, violant l'avis favorable de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs ?

● Pourquoi le Ministère de la Santé dépense-t-il plus d'un milliard d'euros pour acheter des doses de nouveaux vaccins pratiquement pas testés, sans s'assurer ni de leur efficacité, ni de leur innocuité, alors qu'il répète que l'argent manque pour les dépenses de santé ?

● Pourquoi vouloir vacciner en priorité les femmes enceintes et les jeunes enfants avec des produits insuffisamment testés alors que ces populations font d'habitude l'objet de tests plus approfondis ? La justification d'une dangerosité particulière n'étant pas démontrée statistiquement.

● Pourquoi des adjuvants présentant des risques pour la santé : hydroxyde d'aluminium (abandonné suite au scandale du vaccin contre l'hépatite B), squalène (suspecté d'être responsable du syndrome « guerre du Golfe »), mercure... ?

● Pourquoi en Allemagne (peut-être ailleurs ?), les membres du gouvernement, les militaires et policiers seront-ils vaccinés avec des produits sans adjuvants ?

Etc. etc. Les questions sont très nombreuses. Cette campagne serait-elle **l'action économico-politico-médiatique de trop** qui ferait que nous aiguisions notre discernement et reprenions le pouvoir de décision sur notre santé et sur nos vies ? ■

**Solidarités Ecologie – 9 allée des Simonnières
44240 La Chapelle sur Erdre**

Rédaction : Aurélien BILARD, Geneviève LEBOUTEUX, Dominique MENARD, Joseph VIOLAIN, Dominique VERDIER.

ISSN N° 1270-2927 – dépôt légal : Novembre 2009

Imprimerie Parenthèse – Nantes

Bulletin d'adhésion :

NOM, Prénom :

Adresse :

E-mail :

Adhère à l'association Solidarités Ecologie

9 allée des Simonnières – 44240 La Chapelle sur Erdre

Cotisation indiv. 13 €; couple 18 €; chômeurs et étudiants 6 €